

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « Matexi Projects SA », représentée par M. NAIKEN Renaud dont les bureaux se trouvent Rue de Champles 50 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Chemin de Bierges à 1300 Wavre et cadastré division 1, section N n°116, 120D, 133A, 133B, 134A, 135, 136A, 152A, 152B, 154 et division 3, section A n°266A, 287X, 311B, 311B, 330, 331, 333, 334, 335A, 336A, 337, 338, 339, 341C et 353B.

Le projet consiste en la création d'une liaison automobile entre le quartier du "champ "Sainte Anne" et l'avenue Léonard de Vinci (travaux techniques), et présente les caractéristiques suivantes :

- L'aménagement d'une liaison carrossable entre le quartier dit "du Champ Sainte-Anne" et l'Avenue Léonard de Vinci ;
- La modification de la voirie communale existante par son élargissement et son extension au droit des tronçons suivants : chemin de Bierges, rue des Ramiers, Sentier longeant le Bois de Beaumont, Avenue Léonard de Vinci ;
- L'aménagement de la chaussée d'une largeur de 3m00 sur 1,7km de long ;
- L'aménagement de berne engazonnée de type pré-fleuri au droit du tronçon du chemin de Bierges ;
- Des modifications du relief du sol pour la création de la voirie et le creusement d'une noue ;
- Des déblais de 3400m³ de terre de nature limoneuse et des remblais de 1850m³.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article suivant du Code du Développement Territorial :

Art. R.IV.40-1. § 1er. Outre les cas prévus aux articles D.IV.26, §2, alinéa 2, et D.IV.40, alinéa 2, sont soumises à une enquête publique les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n° 2 ayant le même objet : 7° les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00. La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be ou lors d'une consultation des documents au Service Urbanisme, uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

L'enquête publique est ouverte le 26 septembre 2022 et clôturée le 25 octobre 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 22/192.

La clôture de l'enquête publique aura lieu le 25 octobre 2022 à 11h.

A Wavre, le 1^{er} septembre 2022